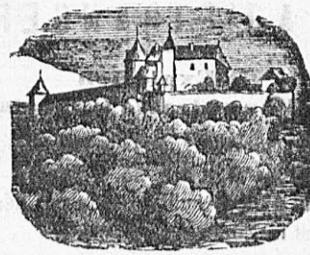




# LA GRUYÈRE



**ABONNEMENTS**  
Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50  
» . . . 6 mois » 2.50  
Etranger. 1 an » 9.—  
» . . . 6 mois » 5.—  
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

**JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE**

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 5<sup>h</sup> 8<sup>h</sup> 10<sup>h</sup> 2<sup>h</sup> 5<sup>h</sup> 9<sup>h</sup> — BULLE, arr. 7<sup>h</sup> 9<sup>h</sup> 12<sup>h</sup> 4<sup>h</sup> 8<sup>h</sup> 10<sup>h</sup>

**ANNONCES**

District de la Gruyère : une seule insertion 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace.

RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haassenstein et Vogler, 84, rue de Bouleyres (Cercle catholique 1<sup>er</sup> étage)

BULLE, le 26 septembre 1911.

## Des servitudes foncières.

Le Code civil suisse prescrit que les servitudes foncières sont constituées par leur inscription au registre foncier. Dans ses dispositions finales relatives à l'application du droit ancien et du droit nouveau, il est prévu que les droits réels non inscrits n'en restent pas moins valables, mais ne peuvent être opposés aux tiers qui s'en sont remis de bonne foi aux énonciations du registre foncier.

La question des servitudes est trop importante, elle touche à trop d'intérêts pour que nous nous abstenions de revenir sur ce sujet et de mettre en garde nos lecteurs contre toute négligence ou toute omission dans ce domaine.

Pierre est propriétaire d'un domaine sur lequel Jean possède un droit de jouissance. Ce droit n'est pas inscrit au registre foncier. Aussi longtemps que le domaine sera la propriété de Pierre, ce défaut d'inscription ne présentera pas d'inconvénient. Mais Pierre se décide à vendre ses immeubles à un tiers auquel il omet de faire connaître le droit de jouissance dont ils sont grevés. L'acquéreur est évidemment de bonne foi, puisque rien n'a pu lui apprendre cette particularité qui aurait grandement influé sur son acquisition.

Dans ces conditions, Jean perdra tous ses droits et n'aura d'action que contre le précédent propriétaire. Celui-ci aura peut-être quitté le pays, laissant le pauvre jouissant se morfondre et se lamenter de son insouciance à faire inscrire ses droits.

C'est pour obvier aux graves conséquences que pourrait entraîner l'omission de l'inscription des servitudes que le Conseil d'Etat a ordonné le dépôt, dans chaque commune, d'un registre dans lequel les ayant-droits peuvent, jusqu'au 10 octobre prochain, requérir la mention de leurs servitudes actives.

Nous ne croyons pas que ce délai du 10 octobre soit péremptoire. En effet, le titre final du Code civil stipule que la législation fédérale ou cantonale pourra prévoir l'abolition complète, après sommation publique et à partir d'une date déterminée, de tous les droits réels non inscrits au

registre foncier. Ni la législation fédérale, ni celle du canton n'ont encore prévu cette abolition et l'arrêté du Conseil d'Etat ne saurait en tenir lieu.

Toutefois, nous engageons vivement nos lecteurs à examiner soigneusement le cadastre et vérifier si tous leurs droits y figurent. Au cas contraire, ils n'auront qu'à se présenter au secrétariat communal pour obtenir satisfaction par l'inscription au registre *ad hoc*.

Le propriétaire sur le fonds duquel la servitude est demandée est sommé ensuite par le secrétaire communal d'accepter dans les dix jours la servitude ou de la contester. S'il ne répond pas dans le délai prescrit ou s'il accepte, la servitude est définitive. Dans le cas contraire, le requérant conserve la ressource de faire reconnaître son droit par les tribunaux, ou de renoncer à sa réquisition.

La question des sources d'eau est de toute importance et devient de jour en jour plus grave. Aux termes de la loi, les sources ne peuvent être acquises qu'avec le sol où elles jaillissent. Ceux qui y ont droit feront donc bien, non de revendiquer la propriété mais une servitude de droit aux sources. De cette servitude dérive naturellement le droit de faire les travaux nécessaires pour la captation et l'adduction des eaux. Il sera donc inutile de demander l'inscription de la servitude de la conduite au fonds d'où la source jaillit. Mais, par contre, cette inscription doit être faite à tous les autres immeubles à travers lesquels la conduite passe.

Il existe une foule de droits qui constituent des servitudes et que les intéressés feraient bien de sauvegarder, pendant que l'occasion leur est offerte de le faire à peu de frais. Servitude de non bâtir, chemins de dévestiture, obligation de clôturer, droits de jours, droit d'abreuvement, d'irrigation, de pâture, d'affouage, droits de jouissance et d'habitation, droit aux eaux des drainages reconnu par titre, part de fontaines, etc., sont autant de servitudes dont l'inscription est rendue obligatoire.

Nous parlerons pour mémoire du droit de superficie qui accorde au bénéficiaire le droit d'avoir ou de faire des constructions soit sur le fonds grevé soit au-dessous. Tel est le cas

d'une cave, d'un réservoir. Au-dessus du sol, chez nous, l'inscription ne serait nécessaire que pour le cas où le bâtiment ne serait pas cadastré. S'il a été taxé, il porte un article au cadastre et se trouve donc au bénéfice des dispositions du Code civil.

Les lignes de tir doivent également être inscrites au registre foncier. Il est vrai que, dans la plupart des cas, les tiers ne pourraient invoquer la bonne foi, attendu que l'existence du stand et de la ciblerie indiquent suffisamment la servitude. Mais il y a des sociétés de tir qui n'ont pas d'installations fixes. Dans ce cas, elles feraient bien de régulariser leur situation touchant la servitude.

Plus tard, l'inscription des servitudes pourra toujours avoir lieu. Mais il faudra la production d'un acte écrit, obligation qui entraînera nécessairement le consentement du propriétaire du fonds grevé et ce ne sera pas toujours chose facile de l'obtenir.

## NOUVELLES SUISSES

**Votation fédérale sur la loi des assurances.** — La votation populaire sur la loi fédérale concernant l'assurance en cas de maladie et d'accidents est fixée au 4 février 1912.

**Chemins de fer fédéraux.** — Le conseil d'administration des C. F. F. s'est réuni vendredi à Berne pour une session de deux jours. Au début de la séance, le président a fait l'éloge de M. Paul Manuël. Le Conseil a approuvé ensuite les rapports de gestion de 1911 et le budget pour 1912.

Le conseil d'administration soumet au Conseil fédéral les propositions suivantes : Soumettre à l'assemblée fédérale pour approbation : 1° le budget d'exploitation des chemins de fer fédéraux pour l'année 1912, établi comme suit : 199,815,310 fr. aux recettes et 135,221,555 francs aux dépenses; 2° le budget du compte de profits et pertes des C. F. F. pour l'année 1912 : 78,142,805 fr. aux recettes et 71,184,370 fr. aux dépenses; 3° le budget des constructions des C. F. F. pour 1912, qui se monte à 36,128,100 fr.; 4° le budget des dépenses du compte de capital des C. F. F. pour l'année 1912, qui se monte à 42,941,550 fr.

**Le froid.** — Suivant les renseignements parvenus à la Station centrale météorologique, la neige est tombée en masse dans le massif du Gothard. On en mesurait samedi matin déjà une couche de 50 centimètres à la hauteur du col. La neige est descendue jusqu'à 1000 mètres d'altitude.

Dans le canton des Grisons, des chutes de neige mélangée de pluie ont interrompu, dans les passages élevés, les communications télégraphiques et téléphoniques.

**Soleure.** — Les armes à feu. — Le jeune Ch. Frohli, 17 ans, fils d'un instituteur secondaire, en maniant maladroitement un revolver, s'est égaré une balle dans la tête. Il a succombé.

**Tessin.** — Foudroyé. — Jeudi, au cours d'un orage, la foudre est tombée sur une maison de campagne située dans le voisinage de Lugano. Le fluide électrique a pénétré par la fenêtre dans une chambre à coucher. Une femme qui s'y trouvait a été complètement carbonisée.

**Neuchâtel.** — La viande congelée. — L'ouverture toute récente à Neuchâtel d'une boucherie de viande congelée d'Australie et de l'Argentine a eu une répercussion immédiate. Les bouchers de Neuchâtel annoncent qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre ils vendront la viande de bœuf 20 centimes de moins le kilo.

**Vaud.** — Accident. — Un grave accident est survenu vendredi après midi à 3 heures, dans un bâtiment en construction situé au bas de l'avenue du Servan et appartenant à M. Weill. Quatre ouvriers italiens, tailleurs de pierre, travaillaient à la console d'un balcon. Le balcon s'étant effondré, les ouvriers sont tombés sur le sol d'une hauteur de 12 m. M. le docteur Krafft, ayant été mandé, leur donna les premiers soins et les fit transporter à la clinique de Beaulieu.

L'état des blessés est assez grave.

**Château d'Ex.** — Mardi 19 septembre, entre 5 et 6 h. du soir, un chasseur était dans le chalet de la Raye, pour se restaurer. Un petit domestique, G. Yersin, de Flendruz, 15 ans, s'empara de son fusil et, par la fenêtre, tira sur les vaches en train de pâturer. Une jeune bête, qui allait prochainement avoir son premier veau, est tombée mortellement blessée.

RIEN

O.—

s-courants sur que.

— Achat et res et de coupons us pays.

ons suivantes :

vue à 3 1/2 % ;

dépôt à 1 ou

compartiments de

ons !

a et Chine. divers.

niat, Corinthe.

ttes.

rine.

t en seaux.

era.

is.

es, cornichons.

le volailles, de poissons.

rue, Bulle.

conduites d'eau.

Bulle. Ernest Glasson.

chaussures

n, Bulle

neval-Blanc.

fr. 8.50

» 9.50

» 9.70

» 13.—

» 7.50

» 8.50

ames, depuis » 11.—

depuis » 2.—

» 4.80

» 5.50

agricole Suisse

sée par l'Etat

ours bons vachers et

us gages).

rd, rue Gutenberg 3 b.,

Genève.

Philipona-Giroud

GE-FEMME

ous les jours. Pensionnaires.

Mont-Blanc, 20, près de

le 6696. 1409

ention.

aux de paille (neuds)

lancs, sont achetés au

Y, pailles tressées,

aton, BULLE.

vendre

bon pâturage, bien

25 génisses, jolie forêt.

par écrit sous

à Haassenstein et

Fribourg. 1423

A L'ÉTRANGER

Explosion d'un cuirassé français.

Le cuirassé *Liberté* a fait explosion lundi matin, à 5 h. 55, à Toulon, à la suite d'un incendie qui s'est déclaré dans les soutes.

Le cuirassé, coupé en deux, a coulé en dix-neuf minutes.

On parle de 400 à 500 morts. Une centaine de matelots se sont sauvés en sautant à la mer un moment avant l'explosion. Ils ont été recueillis par des embarcations ou ont gagné à la nage les navires en rade.

Le cuirassé était commandé par le capitaine de vaisseau Joubert. Il comprenait un équipage de 700 hommes dont 140 environ étaient permissionnaires.

L'explosion des approvisionnements et des poudres du cuirassé a été formidable. L'incendie s'était déclaré vers 5 heures moins un quart et ne paraissait pas devoir s'aggraver. Malgré toutes les précautions, vers 6 heures, le feu descendit dans les soutes qu'on n'était pas parvenu à noyer. Les batteries du cuirassé sautèrent alors. Des chaloupes et des vapeurs sauveteurs arrivèrent au secours et les hommes qui les montaient eurent leur part de victimes. Les hommes de la *Liberté* sautèrent en l'air et tombèrent à l'eau. La plupart d'entre eux étaient morts.

Quatre autres navires de guerre de l'escadre ont été avariés par l'explosion et sur lesquels on compte plusieurs morts et blessés.

Les affaires marocaines.

L'entente de principe est faite.

Le *Temps* écrit :

« Le gouvernement français a reçu les rapports de M. Cambon expédiés par courrier spécial et par télégraphe. Il se trouve donc actuellement en possession des propositions allemandes en ce qui touche le futur statut marocain.

« Il résulte de ces communications qu'il n'existe plus entre la France et l'Allemagne de divergences de principe. Les différends qui subsistent ne

portent plus que sur des questions de rédaction.

« Le conseil des ministres s'en est occupé samedi. »

De son côté, la *Gazette de Cologne* dit que la première partie des négociations concernant la situation économique de l'Allemagne au Maroc sera réglée avant lundi. Quant aux lignes principales des pourparlers, relatifs à la cession du Congo, les deux parties doivent dès à présent être d'accord, au moins sur le principe.

**France.** — La nouvelle flotte française. — Le lancement du *Jean-Bart*, le premier des superdreadnoughts français, a eu lieu vendredi à Brest, sans incident. Les menaces des syndicalistes n'ont pas été suivies d'effet. Après le lancement, il a prononcé une allocution dans laquelle il a annoncé que le gouvernement avait décidé de hâter l'exécution du programme naval en avançant la mise en chantier des cuirassés qui le composent.

Le *Jean-Bart* déplace 23,467 tonnes. Il portera 12 canons de 305 en 6 tourelles, 22 canons de 14 centimètres et 4 tubes lance-torpilles. L'épaisseur totale de la ceinture cuirassée à la flottaison est de 270 millimètres au milieu et de 180 aux extrémités avant et arrière.

La vitesse prévue est de 20 nœuds avec une puissance de 28,000 chevaux.

L'effectif sera de 34 officiers et de 1050 hommes d'équipage.

Le devis estimatif du *Jean-Bart* s'élève à 62,179 263 francs.

Un navire identique, le *Courbet*, a été lancé à Lorient samedi.

**Danemark.** — Naufrage. — Dans le nord de Seydif, trois bateaux de pêche ont sombré à la suite d'un ouragan. Vingt personnes ont péri.

**Allemagne.** — Le marché allemand. — Suivant certains journaux, le marché allemand a dû rendre 800 millions de marks à ses prêteurs étrangers.

Une revue financière, *die Bank*, écrit :

« Les banques allemandes travaillent avec cinq milliards de marks de

capital propre, mais leur véritable force réside dans les fonds étrangers qui leur sont prêtés, en général à courte échéance, et qui se montent à onze milliards de marks.

Ce fait montre quelle panique éclaterait en Allemagne le jour où la guerre serait déclarée et où l'étranger retirerait tous ses fonds.

**Italie.** — On annonce que les préparatifs militaires de l'Italie ne sont pas destinés à une action immédiate, mais sont faits en vue de l'échec possible des négociations engagées à Constantinople pour la cession de la Tripolitaine. M. Giolitti aurait dit au roi qu'il faudrait un mois pour organiser une expédition et 40,000 hommes au moins pour occuper militairement le pays. Dans ces conditions, il y a lieu de continuer les pourparlers, pendant que l'armée et la marine prennent leurs dispositions.

On est certain qu'aucune grande puissance ne prendra le parti de la Turquie.

**Russie.** — L'assassinat de Stolypine. — Vendredi, la Cour martiale de Kief a procédé à huis clos au jugement de Bagrof. Cinq témoins ont été entendus. Les débats ont duré vingt minutes.

Bagrof, tranquillement, a raconté sa vie. Il a déclaré qu'il a assassiné M. Stolypine pour prouver à son parti qu'il était un révolutionnaire et non un agent de la police politique.

La pendaison a eu lieu lundi.

BRÈVES NOUVELLES

— Suisse —

La loi cantonale schaffhouseoise d'introduction du Code civil a été votée dimanche par 3645 voix contre 2682 rejetants.

— La municipalité d'Aubonne a refusé de ratifier la vente des vins de la commune dont le prix a atteint 60 1/2 centimes le litre.

— Vendredi dernier, un soldat du bataillon 88 est mort du typhus, à Sion. C'est le second décès. D'autres soldats sont également atteints.

— Lundi matin, Isidore Pretti, cinquième victime, est mort à Villeneuve (Vaud), empoisonné par des champignons.

— Dans sa séance de jeudi prochain, le Conseil fédéral s'occupera de la question du rachat de la gare du P. L. M., à Genève.

— Son frère vient de me demander ta main.

— Oh! mon Dieu! mon Dieu! dit-elle toute pâle.

Et chancelante, foudroyée par trop de bonheur, elle se laisse aller contre la poitrine de son père. Elle serait tombée sans lui.

Il la conduisit à un canapé, l'y déposa doucement.

— Jenny! ma chère et adorée Jenny! dit-il.

Alors, des larmes coulent des beaux yeux de la jeune fille...

Mais ce sont de douces larmes de joie! Elle n'osait espérer... malgré tout... malgré son père qui promettait.

Laurent, le jour même où avec une grâce si exquise elle avait, pour lui, laissé échapper une rose de son corsage, Laurent n'avait-il pas avoué à Bertignolles que son cœur n'était pas libre? Qu'il aimait? Qu'il n'aimerait jamais Jenny?

— Amourette! avait dit Bertignolles à sa fille.

Cela était donc vrai? Ce n'était qu'une amourette, un caprice sans importance, un

passage de la vie parisienne! Et c'était elle, Jenny, qu'il aimait!

D'amour! d'amour! Et elle allait être sa femme!

Son cœur débordait de ce trop-plein de bonheur.

— Oh! père, père, va me le chercher...

— Déjà! dit-il en souriant.

— Je t'en prie! Je l'attends depuis de si longs jours!

Il la regarda avec inquiétude...

— Jenny!

— Père?

— J'ai peur, mon enfant.

— Et de quoi donc, père?

— Tu aimes trop ce jeune homme!

Elle mit les deux mains sur son cœur, et subitement pâle:

— C'est vrai, père, je crois que je l'aime trop... car, vois-tu, si tu ne me l'avais pas donné... s'il avait été à une autre qu'à moi, ta fille en serait morte, père, je te le jure, ta fille en serait morte! Je ne te le disais pas... je craignais de t'effrayer... Je ne voulais pas te faire de la peine... Oui, je serais morte, père... Je me serais tuée!

Il la prit dans ses bras, avec épouvante:

— Etranger —

On a constaté, dans le district de l'Oural, huit cas de peste, dont trois mortels. Les mesures sanitaires sont prises.

— Sur l'Escaut, quatorze personnes se sont noyées lors d'une collision entre deux bateaux qui ont sombré.

— M. Kokovizof, ministre russe des finances, est nommé premier ministre. Il conserve néanmoins son portefeuille des finances.

— Suivant le projet du nouveau ministre de la guerre autrichien, le contingent des recrues serait porté à 212,000 par an.

— Le bruit court que l'ex-schah de Perse, Mohammed Ali, aurait été tué ou capturé par un chef turcman.

— A Appleton (Etats-Unis), un char contenant des promeneurs a été tamponné par un train. Il y a 14 tués et 12 blessés.

— Dimanche matin, quatre secousses de tremblement de terre ont été ressenties dans l'Equateur. Nombreux bâtiments écroulés.

CANTON DE FRIBOURG

Sauvé par un chien-loup.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi, un citoyen de Praroman, M. O. B., qui était allé à Treyvaux pour affaires, rentrait chez lui lorsqu'il fut assailli par une bande de romanichels, dans la forêt d'Essert. Un coup de couteau lui fendit sa casquette. Heureusement, M. O. B. avait eu l'idée de prendre avec lui le chien-loup de M. St., du Mouret. L'animal, conduit en laisse, rompit sa corde et sauta au cou du premier agresseur, qu'il terrassa. Un autre des vagabonds eut le même sort, si bien que les autres, parmi lesquels se trouvaient des femmes, jugèrent prudent de déguerpir.

Grâce à son chien, M. B. s'en tire avec une légère éraflure seulement.

Pour arracher les pommes de terre.

— Un concours de char-rues arracheuses de pommes de terre aura lieu mercredi, 27 septembre, à Estavayer-le-Lac. Ces essais, organisés par le comité de l'Union agricole de la Broye, commenceront à 9 h. du matin, pour se terminer vers midi.

Ils auront lieu dans un champ, à proximité immédiate de la gare des marchandises d'Estavayer.

Les meilleurs constructeurs suisses présenteront successivement leurs machines.

— Malheureuse! malheureuse enfant!

— Je te demande pardon, ce n'est pas ma faute. La vie sans lui, sans mon Laurent, n'ent pas été possible! Jamais je ne l'aurais oublié... alors...

— Oh! comme chéris!

— Alors, méchante fille, tu ne te serais plus souvenue de ton père... tu aurais méconnu son affection... tu n'aurais pas eu pitié de lui... de l'atroce souffrance que tu mort lui aurait causée?

— C'est vrai, père, c'était mal, ce que je voulais faire...

Elle l'embrassait, essayait de lui sourire.

— Oui, c'était mal, et pourtant...

— Pourtant, mauvaise fille?

— Je l'aurais fait, père, dit-elle d'une voix altérée...

— Enfin, ne pensons plus à tout cela... Je veux, moi, oublier que j'avais une fille qui n'aime pas son père et qui ne lui est guère reconnaissante de toute la tendresse qu'il a pour elle... Inutile de parler de mort, puisque la vie s'offre à toi, toute resplendissante, envinée, environnée de tous les bonheurs possibles.

— Et c'est à toi que je le dois, père!

— Un peu, oui, dit-il, pensant à ce qu'il

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

112

La Fée Printemps.

PAR

JULES MARY.

Il l'entraîna dans un petit salon. Il ne s'y trouvait personne.

Alors, il la prit dans ses bras, silencieusement, et l'embrassa de toutes ses forces.

— Ah! Jenny! Jenny! que je suis heureux!...

Elle n'osait l'interroger, mais cette fois elle comprenait déjà.

— Père! père! dit-elle transportée, enivrée.

— Il t'aime.

— Laurent!

— Oui...

— Bien vrai?

— Je te le jure.

— Il vous l'a dit?...

— Non.

— Mais alors?

Les agriculteurs s'insister nombreux

GRUYÈRE

La grande maine dernière dans une grande foire. Et cette car, si la pluie ber. c'était une du bétail amené

Lundi, de b près avoisinant nombreux troupeaux les marchés furent ville et aux environs, le bétail apparence et le naturellement;

On en juge p Au reste, les nombreux et se pièces. Faute de se rabattre enso

Lundi soir, public. Un pays vache superbe suivi d'une qui surenchérit mieux pour obt

ci fut finalement d'eux au prix ex soit à 1250 franc

Si tout est à bon meubler se

La fusion A Lausanne, a

jeudi, à 11 h. d

assemblée des ac

des chocolats

Broc, aux fins

propositions de

Peter et Kohler

Vevay. Etaient

tés 101 acti

40,829 actions

conseil d'admin

ratification du

la dissolution

votées à l'unan

et les administr

més liquidateu

La liquidatio

nistrateurs act

avait fait pour

par son astuce,

ordre... et sans

— Oh! comme

chéris!

Il le considéra,

Ce qu'elle avait

une vague épouv

Ainsi, elle fut

Pourquoi le so

passa-t-il brusque

son esprit?...

Elle mourrait

faisait pas?

La jeune fille

prenant à sa trist

— Père, ne gar

— Moi, te gar

pères ne doivent

bonheur de leurs

— Alors tu par

— Je te pardon

Et celine, très

Bertignolles:

— Et tu veur

Laurent?

— J'y vais tou

Les agriculteurs sont invités à assister nombreux à ces expériences.

## GRUYÈRE

**La grande foire.** — La semaine dernière, les paysans étaient dans une grande anxiété au sujet de la foire. Et cette anxiété était justifiée, car, si la pluie avait continué de tomber c'était une grande dépréciation du bétail amené sur le champ de foire.

Lundi, de bonne heure déjà, les prés avoisinant la ville recevaient de nombreux troupeaux. Dans la journée, les marchés furent déjà nombreux en ville et aux environs. Malgré la sécheresse, le bétail a conservé très bonne apparence et les prix s'en ressentent naturellement; ils sont très fermes, si l'on en juge par quelques marchés.

Au reste, les marchands sont très nombreux et se disputent les belles pièces. Faut de celles-ci, ils devront se rabattre ensuite sur le bétail moyen.

Lundi soir, une scène amusait le public. Un paysan conduisait une jeune vache superbe bête, ma foi! Il était suivi d'une quinzaine de marchands qui surenchérisaient à qui mieux mieux pour obtenir cette vache. Celle-ci fut finalement achetée par l'un d'eux au prix exigé par le propriétaire, soit à 1250 francs.

Si tout est à l'avantage, il doit faire bon meubler ses écuries!

**La fusion des chocolats.** — A Lausanne, au local de la Bourse, jeudi, à 11 h. du matin, a eu lieu l'assemblée des actionnaires de la S. A. des chocolats au lait F.-L. Cailler, à Broc, aux fins de se prononcer sur les propositions de fusion avec la Société Peter et Kohler, chocolats suisses, à Vevey. Etaient présents ou représentés 101 actionnaires représentant 40,829 actions. Les propositions du conseil d'administration, tendant à la ratification du contrat de fusion et à la dissolution de la société, ont été votées à l'unanimité moins 640 voix et les administrateurs en charge nommés liquidateurs.

La liquidation est confiée aux administrateurs actuels, MM. J. Gretener,

avait fait pour cela, aux hontes entassées par son astuce, aux crimes commis sur son ordre... et sans pitié!

— Oh! comme tu es bon, et comme je te chéris!

Il le considéra, pensif. Ce qu'elle avait dit laissait en son cœur une vague épouvante.

Ainsi, elle fut morte, s'il avait échoué!... Pour quoi le souvenir de Romain Goux passa-t-il brusquement, à cette minute, en son esprit?...

Elle mourrait donc, si le mariage ne se faisait pas?

La jeune fille l'implora d'un geste, se méprenant à sa tristesse.

— Père, ne garde pas rancune à ta fille...

— Moi, te garder rancune, chérie! Les pères ne doivent-ils pas vivre pour faire le bonheur de leurs enfants?...

— Alors tu pardonnes ce que je t'ai dit? — Je te pardonne!

Et câline, très doucement à l'oreille de Bertignolles:

— Et tu veux bien aller me chercher Laurent?

— J'y vais tout de suite. (A suivre.)

Girardet-Ney, A. Cailler, W. Cuénod et Ed. Chavannes.

— Les actionnaires de Peter & Kohler, chocolats suisses, S. A., étaient convoqués, jeudi après midi, au Casino de Vevey, en assemblée générale extraordinaire pour se prononcer sur la ratification du traité de fusion avec la Société anonyme des chocolats au lait F.-L. Cailler, à Broc.

A l'unanimité des trente mille et quelques actions représentées, le traité de fusion a été ratifié.

— Le président de la Société Peter-Cailler-Kohler, Chocolats suisses, à Vevey, sera M. Daniel Peter; le vice-président, M. Gretener.

**Nos hôtes.** — La Société technique suisse, de l'industrie du gaz et des eaux a tenu son assemblée générale annuelle à Fribourg dimanche dernier.

Après avoir absous le travail réglementaire, les membres de l'assemblée ont visité les environs de la capitale. Lundi, c'était le tour de notre ville, où ils ont été reçus par une délégation du Conseil communal.

**Médecine.** — Dans sa séance du 23 septembre, le Conseil d'Etat a autorisé M. Jules Schouwey, de Hauteville, porteur d'un diplôme fédéral de médecin, à pratiquer l'art médical dans le canton de Fribourg.

**Concours - exposition.** — Lundi, environ quatre cents taureaux ont été amenés au marché couvert en vue du concours-exposition annuel des fédérations.

On constate chaque année une amélioration dans l'élevage, les reproducteurs de choix devenant toujours plus nombreux.

Il y a là de magnifiques spécimens qui font l'admiration des visiteurs et qui font honneur aux efforts des éleveurs.

**Tombola.** — Liste des lots gagnants de la tombola de la Société de musique de Montbovon.

101	108	119	132	137	144	148	149
153	180	304	308	331	384	417	428
480	482	483	705	724	727	741	812
843	903	908	910	939	1001	1002	
1016	1027	1028	1048	1057	1076		
1088	1100	1109	1110	1113	1114		
1115	1131	1146	1157	1158	1190		
1195	1200	1202	1215	1238	1260		
1280	1402	1416	1452	1461	1463		
1503	1568	1591	1636	1756	1797		
1821	1882	1906	1907	1941	1959		
1960	2043	2054	2171	2177	2181		
2182	2188	2201	2227	2228	2229		
2244	2246	2249	2281	2301	2331		
2334	2336	2337	2425	2429	2431		
2589	2704	2728	2821	2917	2931		

Les lots peuvent être réclamés d'ici au 1<sup>er</sup> novembre 1911.

**Ecole secondaire** — La réouverture des cours de l'Ecole secondaire de la Gruyère est fixée au lundi 2 octobre, à 8 h. 30 du matin. L'examen d'admission aura lieu le vendredi 29 septembre, à 1 h. du jour. Les élèves doivent s'y présenter munis de leur livret scolaire. Ils s'inscriront auprès de M. le Préfet de la Gruyère, de M. l'Inspecteur Currat, à Morlon, ou de M. Demierre, Directeur, à Bulle.

**Le temps qu'il fait.** — Vendredi matin, la population n'a pas été peu surprise de constater que, pendant la nuit, la neige avait blanchi nos sommets jusqu'à une altitude de 1700 mètres. Aussi l'état de la température s'en est-il ressenti considérablement. Mais là ne se sont pas arrêtés les caprices de la nature. Samedi, la neige est tombée encore, descen-

dant jusqu'à 1200 mètres, pendant que, dans la plaine, nous étions inondés par une pluie diluvienne. Cette chute de neige eut du moins pour résultat de nous ramener de beaux jours qui, espérons-le, feront disparaître le blanc manteau qui recouvre les montagnes.

A l'occasion de la Foire

### Danse publique

Jeudi après midi  
à l'Hôtel-de-Ville  
BULLE

### On demande

une jeune fille comme apprentie au Magasin Au Progrès, Bulle.

### A louer

un appartement de 3 chambres et cuisine. S'adresser au Dépôt de la Brasserie du Cardinal, à Bulle.

### Agence agricole Suisse

Autorisée par l'Etat  
Demande toujours bons vachers et fromagers (bons gages).  
Gigon-Gavard, rue Gutenberg 3 b., 567 Genève.

### A vendre

pour être déplacé de suite, hangar pouvant servir de fenil.  
S'adresser et faire les offres pour le 29 septembre, à M. Ls. Yerly, Café de la Clef, Bulle.

**Menuisiers, charpentiers, maçons et manœuvres**  
sont demandés chez  
Alph. BOCHUD, BULLE.

### Bonne Musique de danse

(Orchestre de 2 à 6 personnes) se recommande pour la Bénichon.  
S'adresser à François Haug, musicien, rue des bouchers, 50, Berne.

## CHARCUTERIE CHS. HEIMO

Rue de Gruyères, BULLE (près de l'Ecu)

OUVERTURE LE 26 SEPTEMBRE.

Se recommande.

**Grande liquidation totale**  
de toutes les marchandises, à des prix  
extraordinairement bon marché

AU MAGASIN  
**LÉVY FRÈRES**

Grand'Rue, 26 BULLE Rue de la Promenade

Profitez Profitez

pour faire vos achats d'hiver, tant qu'il y aura des marchandises en magasin, n'importe quel prix acceptable sera pris en considération.

STAND DE ROUGEMONT.

Grand Tir de clôture

les 7 et 8 octobre 1911.

Prix en espèces. — Concours de groupes. — Demandez le plan de tir.

LE COMITÉ.

## Mesdames,

Jeudi, jour de foire, il sera déballé, devant la Fontaine, un grand choix de Bonneterie d'hiver: caleçons et camisoles pour hommes, un immense choix de gants pour dames depuis 50 cts. la paire et fr. 1.50 les 2 paires. En outre, tabliers pour dames et enfants, rubans, soie, goupures, épingles à chapeaux et beaucoup d'autres articles trop longs à détailler.

Se recommande,

E. DOMON

## Un manœuvre

est demandé chez J. Maurer, poëlier-fumiste, chemin des Crêts, Bulle.

## Chambre meublée

à louer au centre de la ville. S'adresser à Haassenstein et Vogler, sous 1506B.

## A louer logement

en ville, au soleil levant, de 2 chambres, dépendances, eau et lumière. S'adresser à Haassenstein et Vogler sous 1505B.

Jeune homme habitué aux ouvrages de bureau

## cherche place

comme aide ou chasseur où il pourrait apprendre la langue française.  
S'adresser à M. le Syndic de Seelisberg (Uri). 1450

## Docteur Allemann

ABSENT jusqu'au 7 octobre.  
Service militaire.

## A louer

un atelier, Grand'rue 57.  
S'adresser à l'avocat Magnin.

## Maison à vendre.

Il sera exposé en mise publique, mercredi 11 octobre, à 2 heures après midi, à l'Auberge de Sorens, une maison d'habitation avec 2 logements, beau verger et quelques poses de terre si on le désire. 1399

L'exposant: Jules Pégaitaz.

## Domaine à vendre.

Le soussigné exposera en vente, par voie de mises publiques, son domaine appelé la Maigrange, qu'il possède rière la Val-sainte, Cerniat, comprenant maison d'habitation, vaste grange et écurie, récemment construites à neuf, d'une contenance d'environ 30 poses.

Les mises auront lieu le lundi 2 octobre prochain, de 2 heures à 5 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Berra, à Cerniat.

Pour visiter le domaine, s'adresser au propriétaire soussigné.  
1408 Alfred Andrey, Cerniat.

Dr Chapuis, à Broc  
de retour.

# AU LOUVRE, BULLE

Rue de la Promenade — Grand'rue.

Pour la FOIRE

Pour la FOIRE

Pour la FOIRE

**Gratuit! Gratuit! Gratuit! Gratuit!**

A titre gracieux, nous offrons à notre honorable clientèle **à partir d'un achat de fr. 7.50** un paquet de „**Lessive à prime**”. Seulement le Jour de la Foire.

## Articles pour hommes.

### BONNETERIE

Chemises Jæger s/cols	4.75	3.95	2.50
Chemises Jæger a/cols	5.75	4.95	3.75
Chemises couleur	3.45	2.95	1.75
Caleçons molleton	5.25	4.50	3.50
Camisoles tricot	3.50	2.95	1.25
» molleton	2.95	2.50	1.25
Flanelle de santé	5.50	4.75	3.25
Cache-cols tricoté	2.50	1.95	0.65
Chaussettes couleur	1.75	1.50	0.70
Cache-col tissus pyrénées	2.75	1.95	

### Gilets de chasse

grand choix  
12.50 10.75 9.50 **2.45**

## Pantalons p. hommes.

Pantalons de travail doublé	6.95	4.75
Pantalons velours côtelé	9.50	7.85
Pantalons tissus fant.	8.50	7.50
Pantalons tissus laine	10.50	9.50

## Pèlerines-flotteur

pour hommes.

Pèlerines long. 90 cm.	13.50	12.50	11.75
Pèlerines » 100 cm.	14.75	13.25	12.50
Pèlerines » 110, 120 cm.,	17.50	16.25	14.50

**COMPLETS p. hommes**  
à moitié prix.

## Pantoufles p. hommes

grises montantes  
avec semelles cuir et talon **5.50 4.95**  
Grand choix-en tous genres.

## Guêtres cuir

pour hommes  
Grand assortiment  
la paire **3.95 2.75 1.75**

## OCCASION!!

### Bas laine p. Dames

la paire **1.10**

### Maillots à manches

la pièce **0.95**

### Pantoufles feutre

pour dames

la paire **0.95**

## Bérets en tous genres.

### Pèlerines flotteur pour garçons

8.75 7.50 **4.50**

## GRAND CHOIX

en

**Cravates, Casquettes**  
**Blouses, Chemises**  
**Chapeaux feutre, Parapluies.**

Notre rayon de

## CONFECTIONS

pour Dames et Enfants  
est bien assorti et à des prix très bas.

### Caoutchouc

pour Dames

la paire **4.25 3.75 2.95**

### Jupons en drap

15.50 14.25 9.50 7.25 **3.45**

## Articles p. Dames.

### Chapeaux feutre garnis

grand assortiment en tous genres et prix  
18.50 15.75 12.50 **4.50**

### Formes feutre p. Dames

Assortiments complets  
9.50 8.75 7.25 6.50 **1.95**

## FOURRURES

pour dames

choix considérable

40 — 35 — 28. — 20. — **1.95**

### Cravates-Fourrures

toutes teintes

9.75 7.50 6.25 **1.95**

## Bonneterie p. Dames.

Maillots laine a/manches	3.25	1.50
Pantalons molleton	3.75	2.95
Chemise coutil	2.75	2.35
Figaro s/manches	4.50	3.75
Figaros a/manches laine	10.50	7.75
Châles russes couleur	12.50	10.75
Châles russes blancs	7.75	6.25
Châles vaudois	5.95	4.50
Echarpes laine, blanches	4.25	3.50
Pèlerines tricotées, toutes couleurs	6.75	2.75
Gants laine tricotés	1.25	0.75
Gants jerseys	1.45	0.35
Guêtres pour dames	2.45	0.85

Grand choix  
d'articles pour bébés.

## Corsets

16.50 12.75 10.50 8.25 **1.75**



ABONNE  
Suisse. . . 1 a  
» . . . 6 m  
Etranger. 1 a  
» . . . 6 m  
payable d'

Prix du numér

On s'abonne  
bureaux de

BULLE, le

**Pauv**

Il est en Eur  
à plaindre. To  
ment tyrannique  
organiser pour  
ses droits et de  
en pratique.

Longtemps c  
pulaire s'est ré  
explosion formi  
vernement à de  
Pendant cette r  
une infinité de  
la liberté, on a  
hommes et fem  
cœur vers la  
pour tenter de  
droits de la nat

Parce que m  
être parce qu'e  
la révolution é  
sang. Les sbires  
géniaient à pou  
impliquées dans  
tionnaire et, sa  
cès, les metta  
tortures sans n  
nom, des hom  
sans honneur,  
fomenteur de ten  
soulèvement po  
casion de l'écr  
des flots de sang  
soin de prendre  
ment ne s'éten  
l'excitation pop  
ble, c'en était f  
la révolution ga

Après avoir  
laire, après avo  
principe de la  
tion, l'hydre de  
veau lever la t  
tôt recommença  
de la tyrannie.

Comme autre  
promesses, les  
la proie de quel  
faudent des fort  
pens des denier  
tration sans con  
que immanquabl

Comme dans  
le règne de la c  
sont données au  
exploitent avec  
d'égale que leur  
iniquité.